RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2F TRANSPORT
Société par actions simplifiée au capital social de 10.000 euros
Siège social : [redacted]

R.C.S. CRETEIL : en cours d'immatriculation

Nomination du Président

- **Monsieur Abdennour FERIGUI**, domicilié au 18 Square Hector Berlioz 94700 Maisons-Alfort, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]

- **Monsieur Abdessalem FERIGUI**, domicilié au 11 Rue de Londres - ETG RDC - 94700 Maisons-Alfort, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la société **A2F TRANSPORT** pour désigner d'un commun accord le premier Président de ladite société.

À cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – NOMINATION DU PRESIDENT

Les soussignés nomment en qualité de premier Président de la société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Abdessalem FERIGUI, de nationalité [redacted] né le [redacted] à [redacted] domicilié au [redacted]

Lequel :

- N'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

- Déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

A.F. A.F.

III – RÉMUNÉRATION DU PRESIDENT

En rémunération de ses fonctions, le Président aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des actionnaires.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Maisons-Alfort,
Le 31 octobre 2024.

En autant d'exemplaires que requis par la loi
Pour les actionnaires, le dépôt au siège social
Et l'exécution des formalités.

Monsieur Abdessalem FERIGUI
« *Bon pour acceptation des fonctions de Président* »



Monsieur Abdennour FERIGUI
« *Actionnaire* **»**

